XIVe ANNÉE — N° 4522 — MARDI 5 MAI 1903

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — DE ROUBAIX-TOURCOING — 95, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

LA JOURNÉE

Edouard VII a quitté Paris ce matin lundi à 11 h. 20. Son départ avait été retardé de trois heures.

Deux toasts solennels seulement ont été portés. Ils sont éminemment pacifiques et expriment le désir de l'entente entre les deux peuples.

Jusqu'au bout Paris a été correct, sans enthousiasme.

×

Nous avons de bonnes nouvelles des pèlerins de Jérusalem partis samedi de Marseille.

×

La réunion organisée hier à Paris par la Ligne patriotique des femmes françaises et où M. Piou a pris la parole, a été un très beau succès.

×

Rendant compte de sa confrontation, M. Besson donne, dans son journal, de nouveaux détails confirmant ses précédentes affirmations dans l'affaire de chantage contre les Chartreux.

×

A Nancy, on est très ému par les menaces de M. Combes contre les édifices religieux qui renferment les tombeaux des princes de Lorraine, ancêtres de l'empereur d'Autriche.

×

ETRANGER. — L'empereur d'Allemagne et ses deux fils, le kronprinz et le prince Eitel, sont à Rome depuis samedi.

Guillaume II et ses fils ont fait hier leur visite au Saint-Père.

La reine Amélie de Portugal, voyageant incognito, arrive demain mardi à Paris.

Situation inchangée dans les Balkans : le Sultan a promis de nouveau aux ambassadeurs d'Autriche et de Russie que la répression de soulèvement d'Albanais allait être prompte.

Prochainement

La CROIX publiera un nouveau feuilleton :

LE SECRET DU DOCTEUR

Par L.-T. MEADE

adapté de l'anglais par ARMOR.

Ce roman, spécialement adapté de l'anglais pour les lecteurs de la *Croix*, est l'œuvre d'un des romanciers les plus goûtés de la Grande-Bretagne.

C'est le récit d'un double drame qui se joue autour d'un des problèmes les plus angoissants de la science médicale contemporaine.

LE SECRET DU DOCTEUR

orné d'illustrations dues à la plume de JORDIL, sera lu avec avidité par tous nos lecteurs.

LA LOI ?

Ecole fermée « pour refus d'obéir à la *loi* »..... portes enfoncées « pour refus d'obéir à la *loi* »..... anciens religieux « déférés aux tribunaux pour refus d'obéir à la *loi* »..... voilà — en dehors des fêtes données à l'occasion de la réception d'Edouard VII, « entre deux gajas » comme disait hier M. Piou; — le triste refrain de tous les journaux en ce moment.

La loi?..... Est-ce donc une loi? Examinons la question.

L'application des lois est un devoir du gouvernement; l'obéissance aux lois est un devoir pour chaque citoyen.....

Il n'est pas question de savoir si une loi est bonne ou mauvaise; elle a été votée par le Parlement; elle a été promulguée, cela suffit.

Telle est la thèse de M. Combes formulée par un journal ministériel.

Cicéron répondait en avance au nom de la philosophie naturelle :

Il est une loi véritable : la droite raison conforme à la nature, immuable, éternelle..... on ne peut l'infirmer par d'autres lois; *ni le Sénat ni le peuple ne peuvent nous en dégager.*

Et résumant la doctrine théologique, Mgr Luçon écrivait il y a peu de jours :

Une chose n'est pas juste parce qu'elle est dans la loi; elle ne doit être dans la loi que si elle est juste. Au-dessus des lois et des décrets des hommes, il y a la loi de Dieu, et l'obéissance à Dieu passe avant l'obéissance aux hommes.

Il y a peu de jours, à un commissaire de police qui violait son domicile, et qui s'excusait sur la loi, un proscrit demandait : « Et si la loi vous ordonnait de tuer votre père, le feriez-vous ? » — « Oui, » répondit-il.

Ce commissaire est un ignare ou un lâche, car nulle loi ne peut obliger contre la loi naturelle.

C'est un premier point de vue de la question. Il y en a d'autres.

La loi française a une limite constitutionnelle : la Déclaration des Droits de l'homme. A diverses reprises déjà, nous avons attiré l'attention des défenseurs des Congrégations sur ce refuge légal.

Qu'on lise la savante discussion de MM. des Cilleuls et Vigouroux sur l'existence effective de la Constitution (*Réforme sociale*, 16 décembre 1992). Il en résulte avec évidence :

1° Que malgré l'absence en France d'une juridiction spéciale pour connaître des violations de la Constitution, la Déclaration des Droits de l'homme, non abrogée par la Constitution de 1875 uniquement consacrée à l'organisation des pouvoirs, est en vigueur ;

2° Que la Cour de cassation, en 1847, a reconnu le pouvoir pour les tribunaux de casser un décret-loi, une loi, comme ayant formellement violé la Constitution.

Ce que la Cour suprême a fait en 1847, elle peut le faire en 1903. Aura-t-elle pour cela assez d'indépendance? Nous l'ignorons, mais on peut assurément lui demander cet acte qu'elle a le droit de faire, et nous espérons bien que quelques proscrits sauront se mettre sur ce magnifique terrain de discussion.

Or, ainsi que l'a très fortement prouvé, dans sa superbe protestation, le Révérend Père Georges, Recteur des Rédemptoristes de Ménilmontant, les exécutions de M. Combes contre les religeux violent les articles 4, 5, 9, 10, 17, de la Déclaration constitutionnelle.

C'est un deuxième point de vue.

Un troisième est exposé avec une grande précision dans l'assignation de M. Ménage par le Provincial des Capucins de Paris :

Le décret du 26 août 1901 stipule à l'article 24 : « Après avoir consulté les ministres intéressés, le ministre de l'Intérieur et des Cultes soumet au Parlement les projets de loi tendant à accorder ou à refuser l'autorisation » ;

La Chambre des députés a, par un vote en date du 24 mars dernier, refusé de passer à la discussion des articles sans avoir examiné en aucune façon ladite demande, mais ne s'est point prononcée par une loi sur le refus d'autorisation;

Il n'appert, dans aucun numéro du *Journal officiel*, qu'une loi tendant à refuser l'autorisation à la Congrégation des Capucins de France ait été promulguée jusqu'à ce jour.

La Congrégation est toujours protégée par sa demande d'autorisation qui n'a point été examinée et n'a encore reçu aucune solution dans les termes impérativement fixés par la loi de 1901 et par les déclarations à la tribune de M. le président du Conseil.

En résumé, M. Combes, pour en finir plus vite avec les Congrégations, a agi d'une façon absolument illégale. Bien que la Chambre l'ait suivi dans cette voie, l'illégalité persiste, et les Congrégations ont le droit d'attendre que le Parlement se prononce régulièrement sur les demandes faite par elles.

On le voit, c'est à un triple chef que les attentats de M. Combes sont illégaux.

Les religieux ont donc mille fois raison de refuser de céder aux injonctions du tyran.

Ils n'empêcheront peut-être pas l'iniquité de se consommer; mais ils ont l'honneur insigne de défendre le droit, ils obligent l'iniquité à étaler au grand jour ses forfaits, ils enrayent la persécution, protègent ceux qui n'ont pas été atteints encore et peuvent sauver eux-mêmes leurs œuvres.

Honneur donc à ceux qui se défendent!
Qu'on ne dise pas : C'est la loi.
Ce n'en est pas une.

FRANC.

LES PÈLERINS DE JÉRUSALEM

Deux dépêches, parties de Marseille à 1 h. 25 et 4 h. 15 samedi soir et qui toutes deux nous sont parvenues longtemps après le tirage de notre deuxième édition — étonnante rapidité du service officiel! — nous ont apporté la nouvelle de l'heureux départ du XXVe Pèlerinage à Jérusalem.

Le matin, une cérémonie touchante avait eu lieu à Notre-Dame de la Garde. Dans une émouvante allocution, M. Castelan, vicaire général, avait raconté l'histoire du sanctuaire pendant la période révolutionnaire. Des prières ardentes avaient été faites par les 250 pèlerins et les 50 religieux exilés appartenant à divers Ordres, qui devaient partir sur la Nef de *Notre-Dame-de-Salut*.

A midi l'embarquement, effectué avec un entrain merveilleux, était terminé, et la Nef levait l'ancre.

Tout allait bien à bord : les pèlerins, avec une admirable abnégation, offrent les sacrifices imposés par le voyage pour le salut de la France.

Les dépêches ajoutent que les pèlerins prieront avec ferveur pour la France aux Lieux Saints.

—o—

Une dépêche sémaphorique de dimanche, 6 heures du matin, dit : « *Notre-Dame-de-Salut* double le cap Corse, en route pour l'Est. »

Avis pour le courrier adressé aux pèlerins : L'adresse est d'abord à Notre-Dame de France, Jérusalem, Palestine jusqu'au 18 mai; puis à Rome, 11, piazza d'Ara-Cœli.

Les lettres pour la Palestine partent de Marseille le jeudi matin, et de Brindisi le dimanche.

Affranchissement 0 fr. 25.

DÉMISSION D'UN MAGISTRAT

Le *Nouvelliste de Lyon* annonce que M. Horace Marion, juge au tribunal civil de Lyon, magistrat de haute valeur et grandement apprécié au Palais, vient de demander sa mise à la retraite, ne voulant pas se prêter dans ses fonctions aux mesures iniques qui se préparent contre les biens des Congrégations religieuses.

GAZETTE

EN QUARANTAINE

On sait que le procureur Réaume, après avoir fait briser les portes de la Grande-Chartreuse, pénétra dans la chapelle où les religieux étaient en prière, et se répandit en injures et en vociférations contre les vénérés proscrits.

Cette attitude indigne d'un magistrat a révolté tout le monde à Grenoble, et on nous assure que, pour protester contre un pareil procédé, un très grand nombre de notabilités grenobloises, membres d'un cercle que fréquente M. Réaume, ont résolu de n'y plus paraître tant que le procureur y restera inscrit.

Au besoin, un autre cercle sera fondé si M. Réaume ne comprend pas l'invitation à peine déguisée qui lui est ainsi faite de donner sa démission.

L'AVEU D'UN INSPECTEUR

Ces jours-ci, un inspecteur du ministère de l'Intérieur visitait l'hôpital d'Avize (Marne), encore tenu par des religieuses.

Ce fonctionnaire avait inspecté précédemment les hôpitaux de Reims laïcisés depuis peu dans les conditions particulièrement odieuses que nous avons fait connaître en leur temps.

— Permettez-moi de vous féliciter, dit l'inspecteur à la supérieure, de l'excellente tenue de votre maison. J'en suis émerveillée, autant j'étais navré, à Reims, de constater le désordre qui règne dans les établissements hospitaliers de cette ville depuis leur laïcisation.

L'aveu de l'inspecteur est précieux à enregistrer, mais il n'étonnera personne. Nous savons, d'autre part, que dans certaines autres villes on a fait appel, pour remplacer les Sœurs auprès des malades, à des femmes dont la conduite est la honte de leur sexe et dont on ne peut parler sans blesser les convenances?

LA LEÇON DU ROI

Le roi Edouard, disait un confrère que nous citions ces jours-ci, est venu voir quelle atroce tyrannie un gouvernement jacobin pouvait faire peser sur un peuple.

Il semble bien, après la journée de dimanche, qu'il soit venu aussi donner à ce gouvernement jacobin une bonne leçon.

A 10 h. 1/2, le roi sortait de son ambassade et se rendait à pied au temple de la rue d'Aguesseau pour y entendre l'office de sa religion, donnant ainsi en public exemple de fidélité aux pratiques dont ses croyances lui font un devoir.

N'est-ce pas une leçon évidente et non dissimulée donnée aux apostats du ministère qui, non seulement ont renié leurs croyances, mais encore poursuivent de leur haine féroce quiconque refuse de les imiter dans leur apostasie?

Le roi Edouard fréquente les temples de son culte, et Combes l'apostat ordonne la fermeture des chapelles où jadis il officia en qualité de lévite.

A CHAMEAU

On a fait le tour du monde un peu avec tous les moyens de transport et un peu de toutes les façons.

Il paraît cependant que ce tour, qui n'est plus un tour de force et qui est devenu banal tant il est pratiqué, n'a jamais été tenté à chameau.

Cette lacune va être comblée si nous en croyons une information de Saint-Pétersbourg :

Deux Russes, les frères Arsène et Paul Draginow, viennent de partir de Saint-Pétersbourg, montés à chameau, pour faire le tour du monde.

Ils espèrent revenir à Saint-Pétersbourg d'ici un an.

Il s'agit pour les deux voyageurs de gagner un enjeu de 20 000 roubles proposé par quelques excentriques.

Bon voyage.

AU TABLEAU D'HONNEUR

Le maire de la Roche-sur-Foron, M. Laillard, qui avait refusé d'assister les membres du Parquet à l'expulsion des Capucins, vient d'être révoqué par l'apostat après avoir été suspendu par le préfet.

M. Laillard est frappé pour n'avoir pas voulu se faire complice d'une besogne odieuse. C'est un très grand honneur pour lui.

Le préfet du Finistère a suspendu de leurs fonctions MM. Caradec et Guyader, adjoints au maire de la commune de Ploaré, coupables de ne pas acclamer les procédés des expulseurs officiels.

LA QUESTION DES DOMINICAINS

En annonçant, il y a quelques jours, que quelques rares Congrégations déposaient une demande subsidiaire d'autorisation, nous posions, au sujet des Dominicains de Paris, un double point d'interrogation.

Nous demandions si les religieux frappés accepteraient les conditions nouvelles imposées par le gouvernement et si le cardinal de Paris donnerait sa nécessaire approbation.

A ces questions que nous ne posions pas sans motif, des réponses viennent d'être publiées.

Hier matin, l'*Eclair* et le *Gaulois* exposaient simultanément les conditions que nous avions fait pressentir.

1° Les Dominicains français seraient soustraits à la juridiction du Supérieur général résidant à Rome ; ils dépendraient exclusivement de leurs supérieurs locaux — pour les trois maisons acceptées par le gouvernement, — et aussi de l'archevêque de Paris et des évêques d'Angers et de Marseille ; 2° ils ne porteraient plus l'habit de leur Ordre, du moins hors de leurs couvents, et revêtiraient le costume des prêtres séculiers ; 3° ils ne prêcheraient plus ; 4° ils n'enseigneraient plus.

Ils ajoutaient que S. Em. le cardinal Richard ne consent pas à prendre sous sa juridiction les Dominicains français, après rupture du lien religieux qui les attache à leur Général résidant à Rome. Il ne veut pas sanctionner les nouveaux statuts, rédigés sur les indications de M. Dumay, et dont un exemplaire doit être annexé à la demande subsidiaire d'autorisation.

Le R. P. Bourgeois, Supérieur des Dominicains de Paris, a écrit aux deux journaux :

Sans vouloir insister, dit-il, sur ce fait que l'Ordre de Saint-Dominique soit le seul mis en cause dans une question qui intéresse, au même titre, d'autres familles religieuses, je tiens à déclarer une fois pour toutes que je fais les plus expresses réserves sur le contenu de cet article et tout particulièrement sur les prétendues conditions qui s'y trouvent énoncées.

On remarquera que cette réponse ne nie pas l'opposition du vénéré cardinal.

Nous devons faire observer à cette occasion qu'on avait primitivement annoncé que les Pères Capucins marchaient dans la même voie, mais la lecture des journaux depuis quelques jours a prouvé amplement, que, chez ces derniers, ils se tenaient au contraire très énergiquement sur le terrain de la résistance légale.

Quant aux religieux qui dépendaient autrefois du P. Bourgeois, le P. Ollivier et plusieurs autres sont partis pour l'étranger. Quelques-uns se sont dispersés en France.

Et ainsi se trouvent fournies par les événements les deux réponses aux questions que nous avions cru devoir poser.

LA QUESTION DE LOURDES

Nous avions annoncé qu'une délégation serait reçue place Beauveau. L'Agence communique cette note :

Une délégation, composée de toute la représentation au Parlement des Hautes-Pyrénées, du bureau du Conseil général, des représentants du canton de la Ville de Lourdes et du Syndicat d'initiative, a été reçue ce matin à 10 heures par M. Combes, président du Conseil.

Cette délégation venait entretenir M. Combes des très vives inquiétudes d'ordre économique que soulevait dans le département tout entier l'application éventuelle à la basilique de Lourdes de la circulaire ministérielle relative aux lieux de cultes non autorisés.

Le président du Conseil a répondu qu'il n'était pas en son pouvoir de préciser dès maintenant quelles pourraient être, en ce qui concerne Lourdes, les conséquences de cette circulaire.

Il faut d'abord que l'autorité judiciaire ait statué sur la question encore en suspens, de la propriété de la basilique et de ses annexes.

Tant que les tribunaux n'auront pas tranché cette question préjudicielle, l'autorité administrative continuera à laisser les choses en l'état, de manière à ne pas porter atteinte aux intérêts économiques en jeu.

Il suffit, pour le moment, au président du Conseil que la loi sur les Congrégations ait reçu à Lourdes sa pleine application.

LA CHAPELLE DE LA RUE JEAN-GOUJON

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la terrible catastrophe du Bazar de la Charité. A cette occasion, la crypte de la chapelle commémorative de la rue Jean-Goujon a été accessible au public, et durant toute la matinée des messes ont été célébrées, à la demande des familles des victimes.

Edouard VII à Paris

SAMEDI

A Longchamp

MANIFESTATION CONTRE M. COMBES

Une foule considérable se pressait sur le champ de courses. Le roi et M. Loubet sont arrivés à 3 h. 1/2. Bien avantieur arrivée, les personnages officiels ont fait leur entrée à Longchamp.

Voici M. Pelletan, le cou entouré d'un large foulard; voici le général André, en civil; MM. Rouvier, Trouillot, etc.

A la quatrième course, le roi s'est rendu dans la loge du Jockey-Club, dont il est membre.

Par une coïncidence curieuse, le cheval vainqueur s'appelait le *Tsar*. Et la foule acclama le Tsar.

Cette course, terminée, le roi retourna dans la loge présidentielle. Puis, avant que la dernière course fût courue, les deux chefs de l'Etat quittèrent Longchamp.

Le départ des membres du corps diplomatique et des personnages officiels s'est alors effectué. La hale des spectateurs s'était rompue. Mais la foule ne s'arrêtait pas moins pour voir passer le défilé. Soudain, des cris bizarres, nourris, stridents, retentissent. Une véritable tempête. On se retourne, on prête l'oreille. Les cris ont repris, s'accentuant, loin des tribunes, près de la porte de sortie : « Hou! hou! A bas les tyrans! A bas les proscripteurs! Vive la liberté! »

On monte sur des chaises, on regarde. C'est la voiture du président du Conseil. M. Combes salue d'ailleurs. Mais une formidable huée de toutes parts éclate contre lui, et la manifestation est grandiose.

A 6 heures, le roi était à l'ambassade et M. Loubet à l'Elysée.

Le dîner de l'Elysée

A 7 h. 25, Edouard VII quittait l'ambassade et se rendait à l'Elysée pour assister au dîner que lui offrait le président de la République.

M. Loubet, qui attendait le souverain dans le salon des aides de camp, va au-devant de lui, puis tous les deux se rendent dans le grand salon doré où se trouvent déjà réunis tous les invités du président.

La table est dressée dans la grande salle des fêtes, ornée de guirlandes d'orchidées et de roses.

Le roi, assis en face du président, a à sa droite Mme Loubet et à sa gauche Mme Fallières. M. Loubet a à sa droite lady Monson et à sa gauche la princesse de Radzila.

Il y a environ une centaine de convives, les ambassadeurs, les ministres, les généraux, le gouverneur de Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur, etc.

La musique de la garde républicaine s'est fait entendre pendant le dîner. A la fin du repas, M. Loubet s'est levé et a prononcé ce toast :

Sire,

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté.

Je vous remercie cordialement de votre visite et de cette manifestation des relations amicales qui existent si heureusement entre nos deux pays et qui doivent se resserrer encore pour le développement de tant d'intérêts communs et pour la paix du monde.

A Sa Majesté le roi, à Sa Majesté la reine, à toute la famille royale, à leur bonheur et à la prospérité de la Grande-Bretagne.

S. M. le roi Edouard VII a répondu au président de la République :

Les paroles, Monsieur le président, que vous venez de prononcer m'ont vivement touché, et c'est à moi de vous remercier pour la belle réception que j'ai eue ici.

Je connais Paris depuis mon enfance; j'y suis revenu bien des fois et j'ai toujours admiré la beauté de cette ville unique et l'esprit de ses habitants.

Je n'oublierai jamais l'accueil que j'ai reçu de vous, Monsieur le président, de votre gouvernement et du peuple.

Je suis heureux de cette occasion qui resserrera les liens d'amitié et contribuera au rapprochement de nos deux pays dans leur intérêt commun. Notre grand désir est que nous marchions ensemble dans la voie de la civilisation et de la paix.

Je lève mon verre en l'honneur du président de la République et pour la prospérité et la grandeur de la France.

A 9 h. 45, le président et le roi quittèrent l'Elysée et se rendirent à l'Opéra où avait lieu un gala.

Pendant la représentation, Edouard VII s'est fait présenter le général de Négrier avec lequel il s'est longuement entretenu dans la loge royale.

A minuit, le roi d'Angleterre et M. Loubet quittèrent l'Opéra. Le cortège, très brillant,

INFORMATIONS DU SOIR

ROME

(*De notre correspondant particulier*)

Rome, 4 mai.

Aujourd'hui, le chancelier de Bülow s'entretiendra avec le cardinal Rampolla pour traiter les affaires ecclésiastiques intéressant l'empire allemand.

B. SIENNE.

GUILLAUME II AU VATICAN

Aux détails donnés dans le corps du journal, notre correspondant particulier ajoute par dépêche ceux-ci :

Mgr Scapinelli, camérier participant de service, ayant averti le Pape de l'approche de l'empereur au moment où celui-ci entrait dans l'antichambre secrète, le Pape vint à sa rencontre jusqu'au milieu de la salle.

L'empereur salua profondément, serra les mains du Pape, et ils entrèrent ensemble dans l'appartement privé de Léon XIII.

Deux sièges pareils y étaient disposés sous un baldaquin. La conversation dura vingt-cinq minutes.

Dans la salle était l'horloge envoyée par Guillaume au Pape, comme cadeau du Jubilé. On avait préparé là aussi trois mosaïques que le Souverain Pontife offre à Guillaume et à ses deux fils, représentant le Forum romain, la Fontaine Trévi et le Château Saint-Ange.

On introduisit ensuite les deux princes qui s'entretinrent avec le Pape environ un quart d'heure.

Puis la suite de l'empereur fut présentée par lui au Pape. Étaient MM. de Bülow, chancelier de l'empire; Waldersee, feld-maréchal général; Eulenbourg, grand maréchal de cour; général de Plessen, aide de camp; comte de Wedel, grand écuyer; baron de Seeden-Eibran, chef du cabinet de la Marine; Scholl, aide de camp général; Kiehmet, conseiller intime de légation au ministère des Affaires étrangères; de Valentini, conseiller supérieur intime du gouvernement; Pluskow, aide-de-camp de service; Ilberg, médecin de l'empereur; de Kleist; puis l'aide de camp du maréchal Waldersee; le comte Eulenbourg, attaché au service de M. de Bülow, et la suite des deux princes Frédéric et Eitel.

Il est inutile de souligner l'importance de cette manifestation de Guillaume. Le Pape s'est entretenu, avec une attention particulière, avec MM. de Bülow et Waldersee.

Dans l'antichambre secrète étaient trois albums contenant trois photographies de la cathédrale de Metz avant la restauration de la façade, pendant la reconstruction et les détails du grand portail aujourd'hui terminé. L'empereur offrit ces trois photographies au Saint-Père au sortir de l'audience et prit congé du Pape.

L'empereur, étant monté avec sa suite chez le cardinal Rampolla, eut avec lui un entretien d'un quart d'heure. L'empereur dispensa le cardinal-secrétaire Etat de lui rendre sa visite.

LA REVUE A ROME

Rome, 4 mai. — Le matin a eu lieu la revue militaire en l'honneur de l'empereur Guillaume. Le temps était beau.

L'empereur, le roi, le prince impérial allemand et son frère Eitel, le duc d'Aosta, le comte de Turin, le duc des Abruzzes et le duc de Gênes avec leurs suites ont quitté le Quirinal à 9 h. 10 du matin dans des voitures escortées par les cuirassiers.

A 9 h. 30 part du Quirinal la voiture dans laquelle se trouve la reine qui va directement à la pelouse de Centocelle.

L'empereur, le roi et les princes vont du Quirinal à la caserne des carabiniers où ils sont attendus par l'état-major et les attachés militaires des ambassades et où ils montent à cheval. Ils se rendent ensuite à la pelouse de Centocelle, où les troupes, sous le commandement du général Besozzi, sont disposées sur trois lignes, comme elles l'étaient pour la revue en l'honneur du roi Edouard.

Aussitôt qu'ils arrivent, les musiques jouent l'hymne impérial allemand, puis l'hymne royal italien.

Quelques minutes après l'arrivée de l'empereur, du roi et des princes, arrive la reine Hélène.

Les souverains et les princes vont à sa rencontre pour la saluer.

La revue commence aussitôt. La voiture de la reine parcourt le front des troupes, la reine ayant à sa droite l'empereur et à sa gauche le roi.

La revue terminée, les troupes commencent à défiler devant les souverains et les princes, entourés d'un brillant état-major.

Les souverains ont été acclamés par la foule.

Rome, 4 mai. — La revue de Centocelle est terminée.

La pelouse et les environs présentent un coup d'œil des plus pittoresques, avec la foule des curieux qui se détachent sur un fond formé par le Bosco Sacro, le tombeau de Cœcilia Metella et les Aqueducs romains.

Le roi, l'empereur, suivis des princes, ont passé à cheval sur le front des troupes, puis la reine en voiture et les souverains, toujours à cheval, ont assisté à un défilé des troupes; les bersagliers ont été particulièrement remarqués.

A CHERBOURG

(*De notre correspondant particulier*)

Le commodore sir Berkeley Milne a fait ce matin une visite au préfet maritime qui la lui a rendue avant midi. L'escadre anglaise, composée des croiseurs *Minerva*, *Venus*, *Drake* et *Sutley*, vient d'entrer en rade à l'instant. Les saluts d'usage ont été échangés. Le roi craignant le mauvais temps restera à coucher sur son yacht Il ne quittera Cherbourg que demain.

Les officiers et marins du yacht royal sont descendus à terre où ils ont été cordialement accueillis.

Pendant la soirée d'hier le *Victoria-and-Albert* a été brillamment illuminé avec des ampoules électriques dessinant ses formes.

DÉCORATIONS ET CADEAUX

M. Mouquin, sous-directeur de la police municipale, et le lieutenant Pierre, de la garde républicaine, chargés du service d'ordre et de la garde d'honneur à l'ambassade d'Angleterre, ont été nommés chevaliers de l'Ordre de Victoria.

M. Paoli, commissaire spécial, à qui incombe la charge de la sécurité du roi pendant son séjour en France, déjà commandeur de l'Ordre de Victoria, a reçu une superbe épingle en brillants.

Ses adjoints, MM. Poncet et Finidori, ont également reçu des épingles en or. Avec M. Paoli, ils accompagnent le roi jusqu'à Cherbourg.

Les ministres se réuniront en Conseil demain matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'IMPOT SUR LE REVENU

On lit dans la *Liberté* :

On sait que le renseignement concernant l'imminence de l'impôt sur le revenu, renseignement publié par tous les journaux à la suite d'une communication verbale faite au ministère de l'intérieur à l'issue du dernier Conseil des ministres, a causé la plus mauvaise impression dans le monde des affaires et a eu une répercussion fâcheuse sur les cours de la rente.

Nous pouvons affirmer que dans l'entourage immédiat du ministre des Finances, on s'est montré surpris et peu satisfait de l'information de la place Beauvau.

Ainsi présentée, dit-on dans ces milieux, la communication n'est pas entièrement conforme à la réalité des choses.

Il est exact que M. Rouvier a préparé un projet d'impôt sur le revenu. Mais ce projet est au point depuis six mois déjà. Quand le ministre le déposera-t-il, ou même le déposera-t-il? Rien n'est encore arrêté dans son esprit.

Il avisera suivant les nécessités financières et leurs éventualités. Mais, de ce que le projet soit prêt, et, nous le répétons, prêt depuis des mois, il ne s'ensuit pas que son dépôt doive être immédiat ou même prochain.

LES CAPUCINS DE BONNEVILLE

Bonneville, 4 mai. — De notre correspondant :

Un Père Capucin et un des frères Bourgeal, celui qui avait été arrêté le premier, viennent d'être relâchés.

Ce dernier avait été confondu avec son frère, Frère Capucin, qui n'était arrivé au couvent que la veille de l'expulsion.

Le procès continue son cours.

Les autres manifestantes sont recherchées par le Parquet.

LE MILLION DES CHARTREUX

Valence, 4 mai. — Un petit journal satirique de notre ville, la *Guêpe*, désigne M. Victor Audier comme étant « le personnage des plus honorablement connus et en situation de faciliter les démarches », qui aurait vu à Valence, le 14 mars, « l'émissaire détaché à M. Besson », dont parle le *Messager de Valence*.

M. Victor Audier est, dans la Drôme, le représentant de la Grande-Chartreuse.

LE DÉPART DES SŒURS DE COSNE

Au cours d'une manifestation à l'occasion du départ de Cosne des Sœurs de l'enseignement et des Sœurs de la Charité de Nevers, deux arrestations ont été opérées : Mlle Gaucher, qui a pris la direction de l'école abandonnée par les Sœurs, et Mlle Masson.

Elles ont été conduites devant le procureur de la République. Elles passeront en correctionnelle.

MAROC

Hier soir, à 9 heures, est arrivé à Constantine par le train d'Alger le grand marabout Mouley Taïeb, parent du sultan du Maroc et grand mokadem de la secte des Taïbia.

Mouley Taïeb, qui est un tout jeune homme, vient de Fez et de Tanger.

Une foule d'indigènes, évaluée à plusieurs milliers, l'attendaient à la gare; elle portait des torches et des étendards de soie, et s'était fait accompagner d'une nouba.

PALAIS DE JUSTICE

LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS ET LA LOI DE 1896

Au terme de l'article 41 de la loi de finances de 1896 les sommes déposées à la Caisse des dépôts et consignations qui n'ont été l'objet depuis trente ans d'aucune opération sont versées au Trésor public. Le même article accordait un délai, expirant le 31 décembre 1900 pour faire les réclamations. Il était stipulé que les réclamants devraient justifier de leur droit.

70 déposants réclament au Trésor des sommes s'élevant à plus de 500 000 francs.

L'assignation a été faite dans les délais voulus.

Le Trésor refuse de faire droit à leur réclamation, sous prétexte que, bien qu'ayant réclamé avant le 31 décembre 1900, ils n'ont pas justifié, avant cette date, de leurs droits et que, par conséquent, la prescription leur est applicable.

La 1re Chambre du tribunal chargé de trancher ce différend rendra son jugement à quinzaine.